

## MAIRIE DE CHAVILLE

### CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

#### Compte rendu de la séance du samedi 5 septembre 2009

---

Conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Député-Maire de Chaville.

#### Présents :

Le collège des acteurs socioculturels :

M. DAVAZE, M. DELAYEN, M. DUSSAC, M. ERNEST, M. HARLAY, Mme ROUGER.

Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

M. BARRE, M. CHARBONNIER, Mme DORISON, M. GAUDIN

Le collège associatif :

M. DUCLOS M. DUMAS, Mme NENNER.

Les élus et les représentants de la ville :

Mme GRANDCHAMP, Mme GAVOIS, M. TAMPON-LAJARRIETTE, M. PAILLER, M. BLANDEAU, M. DRAIGNAUD M. CLEOMENE.

#### Absents excuses :

M. ALMAZORA, Mme AMILCAR, M. LEBAS, Mme LECERF, Mme ODINETZ

---

#### **I- PREMIERE PARTIE DE SEANCE :**

Monsieur le maire ouvre la séance. Lors de son intervention, il précise l'esprit et les objectifs du Conseil Communal De Développement Durable (CC2D).

Le CC2D est un organe consultatif s'inspirant d'expériences riches menées dans d'autres collectivités locales. Ce conseil a pour objet d'éclairer et d'enrichir les réflexions et projets municipaux par une concertation menée par des experts ou des professionnels du développement durable.

Ce CC2D répond aux prescriptions du Grenelle de l'environnement qui insiste sur la nécessaire implication des Collectivités locales en matière de développement durable, notamment sur les thèmes de l'efficacité énergétique, des transports et de l'habitat.

Le rôle de la commune de Chaville, et plus précisément du CC2D, est donc de réfléchir et de proposer des solutions susceptibles de mettre en œuvre ces prescriptions dans les projets chavillois.

Pour cela le CC2D est constitué de membres issus de domaines d'activité différents et complémentaires.

Le maire invite les membres à se présenter.

## ANNEXE

### 1. - Présentations des participants.

<b>Collège</b>	<b>Civ</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>
Acteurs socio-professionnels	M.	Noël	<b>Dussac</b>
Acteurs socio-professionnels	M.	Pierre	<b>Delayen</b>
Acteurs socio-professionnels	M.	André	<b>Harlay</b>
Acteurs socio-professionnels	Mme	Laurence	<b>Rouger</b>
Acteurs socio-professionnels	Mme	Christine	<b>Lecerf</b>
Acteurs socio-professionnels	M.	Michel	<b>Davaze</b>
Acteurs socio-professionnels	M.	David	<b>Ernest</b>
Experts et personnes qualifiées	M.	Bertrand	<b>Barré</b>
Experts et personnes qualifiées et institutionnels	M.	André	<b>Gaudin</b>
Experts et personnes qualifiées et institutionnels	Mme	Olga	<b>Odinetz</b>
Experts et personnes qualifiées et institutionnels	M.	Loïc	<b>Charbonnier</b>
Experts et personnes qualifiées et institutionnels	Mme	Isabelle	<b>Dorison</b>
Experts et personnes qualifiées et institutionnels	M.	Sylvain	<b>Lebas</b>
Experts et personnes qualifiées et institutionnels	Mme	Arielle	<b>Amilcar</b>

<b>Collège</b>	<b>Civ</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>
Associations	Mme	Irene	<b>Nenner</b>
Associations	M.	Jean	<b>Alzamora</b>
Associations	M.	Marcel	<b>Dumas</b>
Association	M.	Bernard	<b>Duclos</b>
Représentant de la ville	Mme	Marie-Odile	<b>Grandchamp</b>
Représentant de la ville	M.	Maurice	<b>Blandeau</b>
Représentant de la ville	Mme	Marie-Sabine	<b>Gavois</b>
Représentant de la ville	M.	Jean-Michel	<b>Draignaud</b>
Représentant de la ville	M.	Patrice	<b>Cléomène</b>

Etaient présents en fonction du thème :

Représentant de la ville	M.	Christophe	<b>Tampon-Lajarriette</b>
Représentant de la ville	M.	François-Marie	<b>Pailler</b>

## **2. – Présentation de la structure et des principes de fonctionnement du CC2D**

Mme GRANDCHAMP, maire-adjoint en charge du développement durable présente les principes de fonctionnement du Conseil Communal du Développement Durable.

### **La structure :**

Les membres du CC2D sont répartis en trois collèges :

- 1) le collège des acteurs socioculturels (ensemble de conseillers directement en lien avec le développement durable dans leurs vies professionnelles),
- 2) le collège des experts (ensemble de conseillers experts dans un domaine d'activité mais pas directement en contact avec le développement durable),
- 3) le collège associatif

### **Les principes :**

Le CC2D a pour vocation d'émettre des avis consultatifs et non décisionnaires sur certains des travaux ou des réflexions de la municipalité. Ce lieu de débats et d'échanges s'appuie nécessairement sur des valeurs d'écoute, de consensus et de respect des points de vue.

Le CC2D travaille et rend ses avis soit sur des sujets dont il est saisi par la municipalité, soit sur des sujets dont il propose à la municipalité de se saisir.

L'objectif est que les avis rendus soient consensuels et collégiaux.

En cas d'avis fondamentalement différents, l'avis principal expose l'opinion majoritaire ; la ou les points de vue divergents figureront en annexe.

Rappel de la définition du développement durable :

**Le développement durable répond aux besoins des générations présentes tout en intégrant les besoins des générations futures.**

Ce développement repose sur trois piliers, l'un sociétal, l'autre l'économique et le dernier environnemental.

### **Le fonctionnement :**

Deux temps rythment les séances du CC2D, des séances plénières et des réunions d'échanges et de travail entre conseillers.

Les séances plénières se déroulent généralement une fois par trimestre. Elles sont l'occasion pour les élus de proposer des sujets d'études aux conseillers, mais également un moment privilégié pour présenter le fruit du travail des séances précédentes.

Placées sous la responsabilité d'un coordinateur et d'un rapporteur, des séances d'échanges et de travail entre conseillers sont programmées entre les plénières. Le coordinateur et le rapporteur se portent volontaires pour toute la durée du travail sur le sujet dont le conseil est saisi et jusqu'au rendu formel de l'avis.

### **3. - Questions diverses :**

Délais d'instruction des avis : le CC2D organise librement son travail et le rythme d'étude et d'instruction des avis qui lui sont demandés.

Toutefois, sur certains sujets, la municipalité peut-être amenée à lui soumettre un impératif du temps (ex : Charte de Développement Durable de la ZAC Centre Ville).

## **II- DEUXIEME PARTIE DE SEANCE**

### **1. – Projet d'aménagement du cœur de ville : avis à formuler sur le projet de Charte de développement durable de la ZAC.**

M. TAMPON-LAJARRIETTE, maire - adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle succinctement la démarche engagée en vue de la restructuration du cœur de ville de Chaville dans le cadre d'une procédure de ZAC.

Dans cette perspective trois étages de « normes » doivent être arrêtés d'ici la fin de l'année :

- La redéfinition du programme de la ZAC : « dossier de réalisation » qui sera soumis au vote du conseil municipal le 15 septembre 2009,
- La charte de développement durable imposée à l'aménageur (adoption prévue pour novembre 2009)
- Les cahiers des charges des prescriptions architecturales et environnementales par îlots, qui seront arrêtés à la fin de l'année et opposables aux opérateurs.

Il est donc demandé au CC2D de se prononcer sur le projet de Charte de développement durable.

A cette fin, un avant-projet de Charte est mis à disposition du CC2D.

Cet avant-projet fait apparaître 4 grandes thématiques, non exhaustives :

#### **1) La gestion de l'eau**

#### **2) La maîtrise des énergies**

**3) La circulation et le stationnement**, avec une problématique toute particulière en ce qui concerne le stationnement public : faut-il satisfaire toute la demande potentielle ou au contraire dissuader la circulation automobile en limitant l'offre de stationnement.

#### **4) La charte de « chantier propre »,**

La liste de ces thématiques n'est évidemment pas limitative.

Par ailleurs M. DELAYEN propose que les 14 cibles qui servent de référence pour la norme HQE constituent une base travail, complémentaire.

M. TAMPON-LAJARRIETTE informe les membres du CC2D qu'ils auront également à leur disposition, sous 10 jours, l'étude d'impact réalisée pour le dossier de ZAC, dont la partie « propositions » sera envoyée par mail. Celle-ci sera consultable dans son entier (diagnostic+ mesures compensatoires+propositions) au service de l'urbanisme, rue Alexis Maneyrol ; le coordinateur et le rapporteur en auront un exemplaire papier chacun.

## **2. - Organisation du travail pour les semaines et les mois à venir**

Mme NENNER se porte volontaire pour être coordinatrice sur ce premier avis et M ERNEST accepte de l'assister dans cette mission en tant que rapporteur.

La première **réunion de travail** sur la Charte est fixée au :

**mardi 22 septembre à 20h00  
en Mairie, salle Leguay**

*(Remarque : il ne sera pas envoyé de courrier papier, pour cette réunion).*

Elle permettra notamment au Conseil de questionner l'architecte en Chef de l'opération, Monsieur André ROTH.

La prochaine **réunion plénière** avec présentation de l'avis est prévue pour :

**le samedi 7 novembre 2009, à 10 heures  
en Mairie, salon d'honneur**

Mme GRANDCHAMP remercie les participants, la séance est levée.

---